## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE NICOLET-YAMASKA Municipalité de Saint-Célestin (paroisse)

## **AVIS PUBLIC**

## ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #2021-04

Avis est par les présentes donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que le projet de règlement numéro 2021-04 relatif au traitement des élus a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021 à 20h, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement est disponible au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

AVIS PUBLIC est également donné que ledit projet de règlement sera adopté lors de la séance régulière du conseil le 8 novembre 2021 à 20h00 et entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Célestin, ce 5 <sup>e</sup> jour d'octobre 2021.

Gisèle Plourde

Directrice générale I Secrétaire-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), <u>Gisèle Plourde, directrice générale & secrétaire-trésorière</u> de la municipalité <u>de Saint-Célestin (paroisse)</u>, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 05 octobre 2021 entre 12:00 et 17:00 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 05 octobre 2021.

Signature